

2015-0699  
2015-07-03

## **MAGNATROL 466A**

### **SOLUTION MICROBIOCIDE**

**No D'HOMOLOGATION : 27571 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

CONTENU NET :

**INDUSTRIEL**

ATTENTION



**POISON**

### **SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**DESCRIPTION :** Détruit les bactéries et les champignons dans les usines à papier, détruit les bactéries et les algues dans les tours industrielles de recirculation d'eau de refroidissement. Ce produit doit être utilisé seulement dans les systèmes d'eau de refroidissement à recirculation d'eau.

Le mode d'emploi et les précautions que comporte la présente étiquette peuvent ne pas s'appliquer aux produits finis antimicrobiens contenant le **Magnatrol 466A**, en raison de différences dans les utilisations prévues ou dans les propriétés des produits finis. Tout fabricant qui fait entrer du **Magnatrol 466A** dans la composition d'un produit, doit indiquer clairement sur son étiquette l'utilisation prévue et les précautions à prendre, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Les fabricants sont responsables de l'homologation de leurs formulations en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

**GARANTIE :**

Dibromo-2,2 nitrilo-3 propionamide 5%

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

 **Magnus<sup>®</sup>**

**PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTÉE**

1271 Ampère  
Boucherville QC J4B 5Z5  
Tel :450-655-1344

## MODE D'EMPLOI :

À noter : Ajouter le **Magnatrol 466A** séparément au système. Pour qu'il ne se décompose pas, ne pas le mélanger aux autres additifs en raison du pH élevé de la plupart de ces derniers.

## USINES À PAPIER

Pour supprimer les champignons et les bactéries dans les usines de pâtes, papiers et cartons, ajouter du **Magnatrol 466A** au taux de 250 à 875 mL/tonne de pâte ou papier (sec). L'ajout peut se faire, en continu ou en discontinu, selon le type du système et la sévérité de la contamination, à l'aide d'une pompe à débit mesuré. Le point d'injection doit être choisi de façon à assurer une répartition uniforme du **Magnatrol 466A** dans la masse des fibres et dans l'eau; points d'injection possibles: broyeur, raffineur Jordan: points d'entrée ou de sortie, cuvier de cassés, cuvier de pâte de composition, ramasse-pâte, cuve d'eau blanche.

Les systèmes extrêmement contaminés doivent être amenés à ébullition, puis traités au **Magnatrol 466A**, au taux de 250 à 625 mL/tonne de papier (sec), selon le besoin pour qu'ils ne soient plus contaminés.

Les systèmes moyennement contaminés doivent être amenés à ébullition, puis traités au **Magnatrol 466A**, au taux de 625 à 875 mL/tonne de papier (sec) jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de dépôts. On diminue alors la force du traitement continu ou discontinu, en abaissant le taux à 250-625 mL/tonne de papier, selon le besoin. Les dépôts délogés peuvent provoquer des cassures du papier et il serait peut-être judicieux de nettoyer la machine à papier.

Les systèmes légèrement contaminés doivent subir un traitement continu au **Magnatrol 466A** au taux de 250 à 625 mL/tonne de papier (sec), jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de dépôts, puis subir un traitement discontinu pour les protéger contre une nouvelle contamination.

## TOURS INDUSTRIELLES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT

Ajouter le **Magnatrol 466A** dans le bassin (ou tout autre point favorisant un mélange uniforme) avec une pompe à débit mesuré. L'ajout peut se faire en continu et en discontinu, selon la sévérité de la contamination au moment du traitement, et le temps de rétention dans le système.

Ce produit donne des résultats optimaux, que le traitement soit continu ou discontinu. Si on opte pour un traitement "choc" il faut alors interrompre la purge pendant 24 à 48 heures.

## POUR SUPPRIMER LES BACTÉRIES

Ajouter au système du **Magnatrol 466A**, au taux de 4 à 40 mL/1 000 L d'eau, selon la sévérité de la contamination.

## TRAITEMENT DISCONTINU (DOSE BOUCHON)

**Dose initiale** : Lorsque le système est extrêmement contaminé, y ajouter du **Magnatrol 466A**, au taux de 20 à 40 mL/1 000 L d'eau. Répéter le traitement jusqu'à décontamination totale.

**Dose suivante** : Une fois les bactéries maîtrisées, ajouter au système du **Magnatrol 466A**, au taux de 10 à 40 mL/1 000 L d'eau, tous les 4 jours, ou selon le besoin pour le protéger contre une nouvelle contamination.

Si le système est extrêmement contaminé, le nettoyer avant de procéder au traitement.

## TRAITEMENT CONTINU

**Dose initiale** : Lorsque le système est extrêmement contaminé y ajouter du **Magnatrol 466A**, au taux de 20 à 40 mL/1 000 L d'eau. Par la suite, maintenir cette concentration en pompant du **Magnatrol 466A** en continu, au taux de 2 à 20 mL /1 000 L d'eau, afin de compenser les pertes de microbicide par la purge.

## DESTRUCTION DES ALGUES

Ajouter au système du **Magnatrol 466A**, au taux de 125 à 375 mL/1 000 L d'eau, selon la sévérité de la contamination.

## TRAITEMENT DISCONTINU (DOSE BOUCHON)

**Dose initiale :** Lorsque le système est extrêmement contaminé, y ajouter du **Magnatrol 466A**, au taux de 200 à 375 mL/ 1 000 L d'eau. Répéter jusqu'à décontamination totale.

**Dose suivante :** Lorsque les algues sont maîtrisées, ajouter quotidiennement au système du **Magnatrol 466A**, au taux de 125 à 375 mL/1 000 L d'eau, ou selon le besoin pour éviter une nouvelle contamination.

**Si le système est extrêmement contaminé, le nettoyer avant de procéder au traitement.**

#### TRAITEMENT CONTINU

**Dose initiale :** Lorsque le système est particulièrement contaminé y ajouter du **Magnatrol 466A**, au taux de 200 à 375 mL/1 000 L d'eau.

**Dose suivante :** Maintenir cette concentration en ajoutant quotidiennement du Magnatrol 466A dans le système, par pompage continu, au taux de 125 à 375 mL/1 000 L d'eau.

**Si le système est extrêmement contaminé, le nettoyer avant de procéder au traitement.**

#### PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS - DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX, PEUT BRULER LA PEAU, NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Ne pas permettre le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des lunettes antiacide pendant la manutention. Se laver à fond après la manutention.

Se laver les mains avant de manger, de boire de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

Pour que le produit reste intact, l'entreposer à des températures inférieures à 35°C et bien fermer le contenant après utilisation.

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :** Ce produit est toxique pour le poisson et pour d'autres organismes aquatiques. Ne pas utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale.

#### PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, préférablement par le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

### ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
  5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.